Les personnels du Collège/Lycée de ……

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Montpellier,

Monsieur le Recteur,

Vous avez choisi de modifier en profondeur la formation des enseignants par la mise en place d'un nouveau dispositif d'implantation des stagiaires dans les établissements à la rentrée prochaine.
Ce dispositif prévoit que les lauréats des concours effectuent un service complet pendant leur année d'entrée dans le métier de la façon suivante :

- Une période de 7 semaines, de la rentrée à la Toussaint, où ils alterneront des « moments » de pratique accompagnée dans leurs classes et en présence de leur tuteur - qui, eux, seront alors remplacés par un Tzr ou un contractuel - avec des « moments de formation » pendant lesquels ce sont les stagiaires qui seront remplacés par le Tzr ou le contractuel ;
- Un service complet, où ils seront seuls dans leurs classes, jusqu'en janvier ;
- retirés de leurs classes pour 5 semaines en janvier et remplacés par des étudiants ;
- de retour à temps plein devant leurs classes jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Si nous sommes tous attachés à la rénovation de la formation des enseignants, un tel dispositif nous semble absolument indéfendable.

Du point de vue de leur formation proprement dite, il oblige nos futurs collègues, dès leur première année, à assurer un service complet, pour lequel ils devront assurer la préparation de leurs cours, les corrections… tout en faisant face aux problèmes de gestion de leurs classes et en découvrant la mise en œuvre pratique des programmes scolaires, pour plusieurs niveaux en même temps, sans formation ni recul sur leur métier et leurs pratiques.

On les prive ainsi de la possibilité de faire un travail de qualité !

En les plaçant de fait dans une situation d'incapacité à atteindre l'objectif premier de l'enseignant, qui est de faire progresser et réussir les élèves, on place ces stagiaires dans des situations particulièrement difficiles, qui pourraient être une menace pour leur professionnalisme et les mettre dans des situations de grave souffrance professionnelle.

Du point de vue des élèves maintenant, en acceptant que des classes, confiées à des étudiants ou stagiaires surchargés et sans aucune expérience professionnelle, accompagnés ou non de tuteur, changent au moins 3 fois d'enseignants dans l'année scolaire, on porte délibérément atteinte à la qualité de l'enseignement et à la continuité pédagogique.
En recourant de façon systématique à des étudiants non qualifiés et non formés pour remplacer, à temps plein, les stagiaires absents, on nie la qualification professionnelle des métiers de l'enseignement.

Enfin ce dispositif aura de graves conséquences pour l'ensemble des personnels des collèges et des lycées : blocage des mutations qui seront amputées de 275 postes, mesures de carte scolaire, multiplication des compléments de service, blocage de retours de collègues sur des postes entiers …

Enseigner est un métier qui s'apprend. La formation des enseignants à certes un prix, mais elle a aussi une valeur et une éthique.
Un tel dispositif montre que ni la qualité pédagogique de notre système éducatif, ni la qualité de la formation de nos élèves, ni la bonne intégration des jeunes enseignants dans le métier ne sont jugées dignes de considération. Seule la suppression des postes d'enseignants commande la politique éducative de notre pays.

Parce que nous avons de l'ambition pour nos élèves et pour le Service Public d'Éducation, de la considération pour les métiers de l'enseignement, pour nos jeunes collègues, pour les candidats aux concours, et du respect pour tous, nous refusons la mise en place de ce dispositif dans notre établissement, le blocage de postes et leur transformation en berceaux. En conséquence nous ne participerons pas à la mise en place des « stages en responsabilité » pour les étudiants, ni au tutorat pour les lauréats de concours dans les conditions prévues actuellement.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux.

NOM	**PRENOM**	**SIGNATURE**